

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 FEVRIER 2021

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à huis clos le mardi 9 Février 2021 à 17 heures 30 sous la présidence de Monsieur COLL Jackie, Maire de Bolquère.**

**Présents** : Mme Françoise Martin, Mme Françoise Delcasso-Dejoux, M. Marcel Blanc, M. Jackie Coll, M. Henri Baudet, Mme Marie-Claire Francez-Charlot, M. André Bataille, M. Antonin Hug, M. Marc Blanic.

**Absent** : Mr Jean-Louis BRUNET

**Absents excusés** : M. Michel De La Osa, Mme Anne Galibert, M. Pierre Boutet, Morgane Lalouette

**Procurations** :

Monsieur Jackie COLL ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Désignation du secrétaire de séance** :

En début de séance, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Le Conseil Municipal – à l'unanimité – désigne Madame Marie-Claire Francez-Charlot comme secrétaire de séance.

### **\*Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 Décembre 2020**

Monsieur Jackie COLL - Maire - propose l'approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2020 dont chaque Conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal – après en avoir délibéré – **DÉCIDE** - à l'unanimité - d'approuver le compte rendu du 15 décembre 2020.

### **POINT 1 - AFFAIRES GÉNÉRALES :**

#### **1/1 : Délibération pour la signature de la convention d'assistance juridique pour l'année 2021 entre la commune et Maître Margall**

La convention d'assistance juridique entre la commune de Bolquère et le cabinet d'avocats SCP TERRITOIRE AVOCATS, représenté par Maître MARGALL s'étant achevée au 31/12/2020, il convient d'établir une nouvelle convention à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2021 entre la commune et le cabinet SCP TERRITOIRE AVOCATS, pour un montant de **4 615.20 € HT- 5 538.24 € TTC.**

**Le Conseil Municipal – après avoir délibéré – DÉCIDE – à l'unanimité – de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.**

**1/2 : Délibération pour l'adhésion et signature de la convention entre la Préfecture des Pyrénées Orientales et la Commune de Bolquère pour la mise en place de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Pansart Floriane, Secrétaire de Mairie pour expliquer le principe et les démarches à effectuer pour adhérer à ce système de transmission dématérialisé des actes soumis au contrôle de légalité.

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Cela concerne les délibérations, les arrêtés municipaux, les marchés publics...

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Il convient de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet des Pyrénées-Orientales, représentant de l'Etat à cet effet.

Il convient également de choisir un opérateur (en l'espèce BERGER-LEVRAULT) et de conclure avec lui une convention pour la plate-forme **BL-ECHANGES-SECURISES.FR**.

**Le Conseil Municipal – après avoir délibéré – DÉCIDE – à l'unanimité – d'approuver le principe de télétransmission des actes réglementaires budgétaires soumis au contrôle de légalité et de donner tout pouvoir à Mr Le Maire, pour signer les documents s'y référents.**

**POINT 2- PERSONNELS**

**2/1 : Modification du tableau des effectifs du personnel**

La commission du personnel n'ayant pu se réunir avant la tenue du Conseil Municipal, ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**2/2 : Délibération instituant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT, 2<sup>ème</sup> adjointe pour présenter ce point.

Mme Sandrine GARCIA, nouvelle Perceptrice à Mont-Louis, demande à l'ensemble des communes du territoire de prendre une délibération concernant le paiement des heures supplémentaires pour les agents fonctionnaires ou contractuels (relevant du régime des fonctionnaires).

Il est expliqué à l'ensemble des élus que la non-communication de cette délibération entrainera la suspension des heures supplémentaires des agents de la collectivité et un mauvais fonctionnement des services surtout celui du déneigement pour les heures effectuées le weekend et de nuit.

Mr Marcel BLANC intervient et demande pourquoi cette délibération doit être prise maintenant.

Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT lui répond qu'il s'agit d'une régularisation d'un état de fait et que cela n'entrainera pas un surcoût pour la collectivité.

La délibération portera sur l'ensemble des agents de la collectivité en comportant les grades et missions impliquant la réalisation d'heures supplémentaires.

Un décompte détaillé, et validé par l'autorité territoriale sera établi chaque mois.

**Le Conseil Municipal – après avoir délibéré – DÉCIDE – à l'unanimité – d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)**

### **POINT 3- URBANISME**

Monsieur Jackie COLL- Maire- explique aux membres du Conseil Municipal, que les taxes, versements et participations reconnus irrécouvrables pour des causes indépendantes de l'action comptable chargé du recouvrement, doivent être admis en non-valeur.

Les décisions prononçant l'admission en non-valeur sont prises, sur avis conforme de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale.

L'examen de l'état des restes des taxes d'urbanisme du Centre des Finances Publiques de Saint Laurent de la Salanque laisse apparaître que la Commune de Bolquère est concernée par cet état de fait.

Cela concerne le dossier PC 0200078 D 0006 de la SCI CV CLAIRBOIS, pour un montant de 9 272.00 €.

Le projet ne s'est pas réalisé et le permis est donc devenu aujourd'hui caduc.

Mr le Maire demande à l'assemblée délibérante d'autoriser l'admission en non-valeur de cette taxe.

**Le Conseil Municipal – après avoir délibéré – DÉCIDE – à l'unanimité – d'autoriser Monsieur le Maire à signer les papiers nécessaires pour admettre cette taxe en non-valeur auprès du Centre des Finances Publiques de Saint Laurent de la Salanque.**

### **POINT 4- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **4/1 : Demande d'inscriptions de certaines randonnées pédestres au PDIPR**

Monsieur le Maire, Jackie COLL, laisse la parole à Mr Henri BAUDET ,1<sup>er</sup> Adjoint en charge de ce dossier.

La Communauté de Communes Pyrénées Catalanes a contacté la Mairie concernant la possibilité d'inscrire deux itinéraires de randonnée sur la commune de Bolquère au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée auprès du Département (PDIPR).

Cela concerne les itinéraires PR67 « Liaison Bolquère Etang du Ticou- Pyrénées 2000 » et PR61 « Le Ticou ».

Cette inscription permet la protection des chemins ruraux, leur mise en valeur et leur promotion. L'entretien sera assuré ultérieurement par la Communauté de Communes.

Il convient par délibération d'autoriser la Communauté de Communes Pyrénées catalanes à demander auprès du Département leur inscription.

**Le Conseil Municipal – après avoir délibéré – DÉCIDE – à l'unanimité – d'autoriser la Communauté de Communes à demander l'inscription de ces 2 itinéraires auprès du Département.**

#### **4/2 : Certification de la gestion durable des forêts (PEFC)**

Monsieur le Maire, laisse la parole à Mr André BATAILLE, en charge de ce dossier.

Ce dernier explique au Conseil Municipal que la municipalité s'était engagée dans la certification des

forêts PEFC, il y a 5 ans.

Cet engagement arrivant à expiration le 31/01/2021, il est proposé à la collectivité de renouveler cet engagement pour la même durée.

La contribution est calculée en fonction de la surface productive (0.65 € en ha + 50 €) et non productive (0.325 € en ha).

**Le Conseil Municipal – après avoir délibéré – DÉCIDE – à l'unanimité – d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de l'adhésion de la Commune auprès de PEFC.**

## **POINT 5-TRAVAUX**

### **3/1 : Délibération projet de travaux pour la rue des Chanterelles**

Monsieur le Maire informe que 2 dossiers de subventions pour les travaux de la rue des Chanterelles ont été déposés auprès de l'Agence de l'Eau et du Département en 2020.

Les 2 organismes demandent de prendre une délibération afin de pouvoir compléter ces dossiers, confirmant la volonté de la commune de procéder à ces travaux pour un montant de **84 723.01 € HT**.

**Le Conseil Municipal – après avoir délibéré – DÉCIDE – à l'unanimité – de demander les subventions nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau et du Département concernant ce projet.**

## **POINT 6 – QUESTIONS DIVERSES**

\*Information sur la journée de manifestation de la CGT du 13 Février 2021 sur Pyrénées 2000

\*Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt pour la création de jardins familiaux (Conseil Départemental)

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20 heures 00 minutes.***